

LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE COMITE DE DIRECTION DU 26 JANVIER 2022

Date	N°	Objet	Vote
26/01/2022	2022-01	Souscription parts sociales APIDAE	Approuvée
	2022-02	Autorisation de consommer les dépenses en 2022, sur la base du ¼ des crédits votés au titre de l'exercice 2021	Approuvée
	2022-03	Remboursement frais pro direction et équipe	Approuvée
	2022-04	Boutique évènementielle	Approuvée
	2022-05	Débat d'orientation budgétaire 2022	Prend acte de la réalisation des débats

Délibérations transmises et validées par le contrôle de la légalité le 31 janvier 2022.

Reçues et publiées sur le site internet le 3 février 2022.

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2022-01

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier
31 JAN. 2022
ARRIVEE
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 26 janvier 2022

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présent ou représenté : 10

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Madame MARTIN, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE et LUY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Madame BUSSAT et Messieurs BERTRAND, DANNECKER, MOUCHET, TOUTAIN.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : (2) Mesdames INCANDELA Carole Directrice, MERCIER-BOSSSENY Elsa Responsable service ressources.

OBJET : Souscription parts sociales au capital de la SCIC Apidae Tourisme

La plateforme APIDAE est au cœur de la stratégie digitale de l'OT de Monts de Genève. Elle permet de collecter une data indispensable dans notre organisation.

Le réseau APIDAE, porté jusqu'ici par Auvergne Rhône Alpes Tourisme (SITRA depuis 2004 puis APIDAE à partir de 2015), a étendu son déploiement pour toute la filière touristique, en France. A terme, l'ambition est que l'outil soit déployé en Europe.

Afin de faire évoluer son organisation, son modèle économique et sa gouvernance et répondre aux nouveaux enjeux liés à l'économie de la DATA, le réseau APIDAE change de statut et devient une SCIC (Société Coopérative d'intérêt Collectif).

Participer à Apidae Tourisme, SCIC SA à capital variable en tant que sociétaire permet :

- De participer à la gouvernance du réseau et donc d'agir sur les décisions de la future SCIC,
- De contribuer à mettre en place une structure solide financièrement afin de sécuriser l'investissement nécessaire au maintien de la plateforme située au cœur de notre activité quotidienne,
- D'afficher son soutien à un projet qui a pour objectif le développement de l'économie local et de l'attractivité des territoires.

Cette prise de participation est une démarche indépendante de la contribution annuelle qui permet d'être membre du réseau.

Les missions de APIDAE :

- Créer un environnement de confiance facilitant la co-construction et la co-compétition entre tous les acteurs des territoires afin d'initier de nouveaux services innovants dans les destinations touristiques,
- Structurer, fluidifier et simplifier les relations entre tous les acteurs de l'écosystème touristique pour augmenter le niveau de qualité des services et procurer de meilleures expériences aux touristes et habitants,
- Augmenter la valeur, garder la maîtrise et faciliter l'usage d'un bien commun représenté par la Data produite dans les territoires et par chaque membre du réseau,
- Rationaliser et mutualiser les ressources et les coûts, liés aux usages du numérique, pour chaque destination,
- Accélérer le business, au sein de l'écosystème, entre les acteurs pour générer plus d'économie locale,
- Accompagner la montée en compétence, dans les usages du numérique et de la data, pour tous les acteurs de la communauté Apidae.

Territoire d'implantation :

- Aujourd'hui : 23 départements, 3 régions, 1 territoire d'outre-mer, 700 territoires situés en France et en Suisse
- Demain : extension nationale et pays francophones en fonction des opportunités

Public ciblé : Tous les acteurs de l'écosystème touristique qui contribuent au développement de l'économie locale

Les quatre communautés du réseau :

- Acteurs territoriaux : offices de tourisme, institutionnels du tourisme...
- Fournisseurs de services : PME proposant leurs services, principalement des services numériques,

- Socio-professionnels : hôteliers, hébergements, partenaires d'activités sportives et culturelles...
- Soutiens du réseau et autres partenaires de la démarche : habitants, individuels, animateurs du réseau, associations locales, partenaires divers...)

Au vu de cet exposé, le comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, le fait que l'Office de Tourisme des Monts de Genève devienne société de la SCIC SA Apidae Tourisme,

APPROUVE à l'unanimité, les montants de la participation pour 1 000 €, correspondant à la souscription de 10 parts sociales de 100€ chacune, NOMME à l'unanimité, Carole INCANDELA, directrice et ordonnatrice de l'Office de Tourisme des Monts de Genève dont le siège social est situé 2 place de la gare à Annemasse (74100), représentant permanent lors des assemblées d'Apidae Tourisme SCIC SA à capital variable.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 26 janvier 2022,

affiché ou notifié le 26 janvier 2022,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courtier
31 JAN. 2022
ARRIVÉE

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE-----
ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS-----
N° 2022-02Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier
31 JAN. 2022
ARRIVEE
1EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 26 janvier 2022

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présenté ou représenté : 10

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Madame MARTIN, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE et LUY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Madame BUSSAT et Messieurs BERTRAND, DANNECKER, MOUCHET, TOUTAIN.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : (2) Mesdames INCANDELA Carole Directrice, MERCIER-BOSSSEN Elsa Responsable service ressources.

OBJET : Approbation de l'autorisation de consommer les dépenses en 2022, sur la base du ¼ des crédits votés au titre de l'exercice 2021*Vu L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312- 1. qui prévoit que la préparation du budget de l'Office de Tourisme en EPIC par le directeur est alignée sur les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales (CGCT) applicables aux collectivités.*

Considérant que le vote du budget 2022 interviendra par délibération lors du prochain comité de direction du 30 mars 2022,

Considérant que dans ce laps de temps l'office de tourisme des Monts de Genève devra engager des dépenses,

Considérant qu'il est proposé aux membres du Comité de direction d'approuver l'autorisation de consommer les dépenses 2022 sur la base du 1/4 de crédits votés au titre de l'exercice 2021,

Chapitre	Montant 2021	¼ crédits disponibles en 2022
Chap 20	49 242.42 €	12 310.61 €
Chap 21	23 125.67 €	5 781.42 €
Chap 27	0.00 €	0.00 €

**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité, l'autorisation de consommer les dépenses 2022 sur la base du ¼ des crédits votés en 2021.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 26 janvier 2022,

affiché ou notifié le 26 janvier 2022,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2022-03

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil citoyen
31 JAN. 2022
ARRIVEE
1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 26 janvier 2022

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présent ou représenté : 10

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Madame MARTIN, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE et LUY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Madame BUSSAT et Messieurs BERTRAND, DANNECKER, MOUCHET, TOUTAIN.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : (2) Mesdames INCANDELA Carole Directrice, MERCIER-BOSSSEN Elsa Responsable service ressources.

OBJET : Remboursement des frais professionnel du personnel de l'EPIC

Vu l'article 18 de la convention collective des organismes de tourisme (n°3175), qui stipule que tout déplacement ou voyage quelle que soit la durée est pris en charge par l'employeur,

Considérant que les missions du personnel de l'Office de Tourisme, les amènent à se déplacer tout au long de l'année sur des rencontres interprofessionnelles, salons, foires, congrès mais aussi formations ; que la mission de représentation du Directeur de l'Office de Tourisme l'amène à rencontrer et inviter régulièrement au restaurant les acteurs du territoire ;

Le Président, propose le remboursement de leurs dépenses professionnelles inhérentes à leurs fonctions (frais de transports, péage, parking, frais de repas, hôtel) sur la base des justificatifs présentés aux frais réels dans le cadre de leurs missions, pour une durée de 12 mois.

Considérant que l'engagement des différents frais est néanmoins soumis à l'appréciation de l'ordonnateur pour le personnel de droit privé et du Président pour le personnel de droit public.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, le remboursement au réel des dépenses professionnelles du personnel de l'EPIC pour une durée de 12 mois.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 26 janvier 2022,

affiché ou notifié le 26 janvier 2022,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur ANTOINE



DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS

N° 2022-04

Préfecture de la Haute-Savoie
31 JAN. 2022
Pôle accueil courrier
ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 26 janvier 2022

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présent ou représenté : 10

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Madame MARTIN, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE et LUY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Madame BUSSAT et Messieurs BERTRAND, DANNECKER, MOUCHET, TOUTAIN.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : (2) Mesdames INCANDELA Carole Directrice, MERCIER-BOSSSEN Elsa Responsable service ressources.

OBJET : Modalités de rémunération sur les ventes réalisées dans le cadre de la « Boutique événementielle »

Vu les articles L133-3, L133-7 et L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Afin d'enrichir l'offre de la « conciergerie événementielle » mise en place par le Service Commercial de l'OT Monts de Genève, une « Boutique Événementielle » est proposée pour enrichir l'offre du site web AFFAIRES des Monts de Genève.

L'offre de la « Boutique Événementielle » proposée sera alimentée par une gamme de produits d'accueil, goodies, souvenirs, coffrets cadeaux, articles personnalisés et packages événementiels, proposés par les partenaires adhérents de l'OT Monts de Genève dans le cadre d'événements d'entreprises et de groupes (avec ou sans hébergement).

La vente de ces produits sera exécutée aux conditions tarifaires fixées par les partenaires adhérents.

Pour toute vente de produit effectuée par l'intermédiaire de l'OT MDG, le chiffre d'affaire HT réalisé directement par le partenaire implique le versement à l'OT MDG d'une commission de 5% (TVA en sus). Si le produit est acheté et revendu par l'OT MDG dans le cadre d'un forfait touristique, le partenaire fait bénéficier l'OT MDG d'une remise de 5% sur le montant HT de la facture du (des) produit(s) acheté(s). Dans le cas de la vente de produits provenant de prestataires non adhérents, le taux de remise et de commissionnement sera porté à 10% de la valeur HT totale des produits vendus.

Ces conditions sont en conformité avec celles validées par délibération 2021-14 en date du 10 novembre 2021, fixant à l'identique les taux de remises et de commissionnement appliqués dans le cadre de traitement de dossiers commerciaux.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, les modalités de rémunération sur les ventes réalisées dans le cadre de la « Boutique événementielle ».

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 26 janvier 2022,

affiché ou notifié le 26 janvier 2022,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.



**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2022-05

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle aménagement
31 JAN. 2022
ARRIVEE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 26 janvier 2022

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présent ou représenté : 10

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Madame BUSSAT

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (4) Madame MARTIN, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE et LUY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Madame BUSSAT et Messieurs BERTRAND, DANNECKER, MOUCHET, TOUTAIN.

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : (2) Mesdames INCANDELA Carole Directrice, MERCIER-BOSSSEN Elsa Responsable service ressources.

OBJET : Débat d'orientation budgétaire 2022

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2022.

Vu les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.).

Mme Carole INCANDELA vous a présenté les orientations budgétaires 2022, mis en annexe de la présente délibération.

Considérant que ce débat portait sur les orientations générales à retenir pour l'exercice.

Considérant que ce débat a permis de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la structure.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

DECIDE à l'unanimité, de prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires à l'exercice 2022 sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 26 janvier 2022,

affiché ou notifié le 26 janvier 2022,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.


Le Président
Monsieur ANTOINE


